



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-9-10-3

Séance du vendredi 9 octobre 2020

### FINANCEMENT 2020 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT (CDAD)

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN- VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSEE :**

Mme JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, telle que modifiée par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016,
- VU le décret n° 91-1266, tel que modifié par le décret n° 2017-822 du 5 mai 2017,
- VU les délibérations du Conseil départemental n°CD-2019-6-4-1 et n° CD-2019-6-10-2 du 13 décembre 2019 portant sur la politique de la solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Haut-Rhin du 22 novembre 2013,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Solidarité famille, insertion et logement du 25 septembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et autorise le versement en une seule fois d'une contribution de 1 006 € au Conseil départemental de l'accès au droit du Haut-Rhin pour 2020. Cette dépense sera prélevée sur le programme H713, chapitre 65, fonction 58, nature 6558.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT



Remy WITH

Adopté à l'unanimité